Le coût de la vie

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sociale a pris les décisions suivantes: Le résultat financier étant quelque peu meilleur que celui des années précédentes, mais comme les circonstances ne sont pas encore « satisfaites », les fédérations sont invitées à nouveau à verser leur cotisation statutaire à la caisse centrale de l'Union. Aucun vérificateur ne s'étant présenté, il fallut renvoyer à plus tard l'acceptation des comptes. Le conseiller national Scherrer fit ensuite un rapport sur les assurances sociales. L'initiative Rothenberger fut repoussée, parce que « insuffisante pour une solution de grande envergure des assurances sociales ». On conviendra qu'il faut une tournure d'esprit bien spéciale pour pratiquer une pareille acrobatie dans les questions sociales.

La commission entendit également un rapport sur la tactique à suivre dans les mouvements de salaire et sur l'attitude à observer à l'égard des organisations adverses. Des lignes directrices furent adoptées dans la teneur que voici: Les conflits ou mouvements engagés dans un établissement isolé ou dans une seule localité doivent être menés d'une façon indépendante. La collaboration avec d'autres organisations ne doit être admise qu'après avoir bien défini la marche à suivre et moyennant l'approbation du comité central de la fédération et *la présence d'un secrétaire*. Pour la propagande on insistera sur l'importance des fonctions secondaires. Les organisations, dont les conceptions sont apparentées, devront prendre position contre la renaissance de la terreur socialiste!

Notices

Simplification du scrutin pour les élections et votations. Le conseiller national Sträuli avait présenté en son temps un postulat par lequel il invitait le Conseil fédéral à élaborer un rapport avec préavis concernant la question de savoir comment on pourrait simplifier l'exercice du droit de vote dans les votations et élections fédérales. Or, le Conseil fédéral vient d'adresser une circulaire (datée du 16 mars 1925) aux gouvernements cantonaux, circulaire dans laquelle il expose son point de vue. Il termine son argumentation en affirmant qu'une revision de la loi concernant les votations et élections fédérales, dans le sens d'une simplification du scrutin, n'est pas indiquée et est pour le moment, inapplicable. Les malades et les invalides sont donc, comme par le passé, dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs de citoyens si l'hôpital dans lequel ils se trouvent n'est pas dans la même localité que celle où ils ont le droit de vote et si on ne fait pas chercher leur bulletin par une délégation. C'est là évidemment une solution compliquée et peu satisfaisante.

En revanche, le Conseil fédéral recommande aux cantons de faire usage dans la mesure autorisée par la législation fédérale de tous les allégements possibles. Sont désignés comme tels: l'ouverture du scrutin à partir du samedi à midi; l'octroi de la faculté (dans les localités où le scrutin n'est pas ouvert la veille ou l'est seulement tard le soir) à des électeurs empêchés par des raisons valables de voter pendant les heures d'ouverture du scrutin, de remettre leur bulletin à partir de midi à un fonctionnaire municipal.

Les dispositions des lois cantonales, dépassant ces limites, ne peuvent être appliquées pour les votations fédérales.

Votation du 24 mai. Eu égard à la fête des chorales ouvrières à Lucerne, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser les cantons à tenir ouvert le scrutin toute la journée du 23 mai (samedi). C'est aux comités du parti qu'il appartient maintenant, où la nécessité se fait sentir, de recourir à cette autorisation.

Bibliographie

« *L'œuvre internationale d'éducation ouvrière* », contenant le compte rendu de la seconde conférence internationale d'éducation ouvrière, tenue à Oxford, du 15 au 17 août 1924. Edité par la Fédération syndicale internationale. Prix fr. 1.75. En vente aux Coopératives Réunies, rue de la Serre 43, La Chaux-de-Fonds, et chez tous les libraires.

Ce livre contient le compte rendu complet des réunions de la conférence, les discours spécialement relatifs aux divers aspects de l'éducation ouvrière et la photo des délégués. On y trouve également un rapport sommaire sur l'activité des organismes s'occupant d'éducation ouvrière en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Etats-Unis Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Russie et Tchécoslovaquie, ainsi qu'une liste des noms et adresses des organismes d'éducation ouvrière. Cet ouvrage est, de ce fait, non seulement une lecture intéressante, mais représente aussi un vade-mecum du mouvement d'éducation ouvrière, tel qu'il n'en est point paru jusqu'ici et constitue en même temps une preuve indéniable de l'importance toujours croissante que prend l'aspect éducatif du mouvement syndical.

Le coût de la vie.

Dates	Index*					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
		qualifiés	non qualifiés			
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai . .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier	168	168	167	171	159	173
1925 Février	167	168	168	168	156	175
1925 Mars .	167	167	167	169	157	174

* Alimentation et combustible.